

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des Alpes de Haute-Provence est porté par la Liqué de l'Enseignement 04.

#### LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04

9 chemin des Alpilles • 04000 DIGNE LES BAINS Tél · 04 92 30 91 00

### **CONTACTEZ-NOUS**

## DOROTHÉE PAULIN

Coordinatrice dispositifs d'accompagnement ESS Service vie associative et Économie Sociale et Solidaire

Tél: 07 60 89 23 23

dorothee.paulin@laligue-alpesdusud.org

#### CAMILLE MULLIEZ

Chargée de mission DLA Service vie associative et Économie Sociale et Solidaire

Tél: 07 49 36 59 62

camille.mulliez@laligue-alpesdusud.org

LeDLA04 est financé par





## LEDLA, UN OUTIL D'APPUI ET DE CONSEIL

#### **VOUS SOUHAITEZ**

- CONSOLIDER VOS ACTIVITÉS,
  PÉRENNISER VOS EMPLOIS,
- IDENTIFIER VOS DIFFICULTÉS,
- METTRE EN PLACE VOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT. DE PARTENARIAT, DE COMMUNICATION ...

MOBILISEZ LE DLA





A vous conseille et vous accompagne dans vos démarches de maintien et de développement des activités et des emplois.



Le DLA permet un suivi dans le temps suite à l'intervention d'un prestataire. L'objectif est de faire le point sur la situation de l'association et de repérer les nouveaux besoins éventuels de l'association

Le suivi permet de faire le point entre le prestataire et la structure sur les éléments qui ont pu être abordés au cours de l'accompagnement. Il permet de poser un regard sur l'évolution des problématiques de chaque structure.

# 4 ACCOMPAGNEMENT

Si la structure accepte les préconisations qui découlent du diagnostic partagé, le chargé de mission DLA élabore un plan d'accompagnement qui peut mener à l'intervention d'un consultant financé par le DLA.

Le consultant peut intervenir de facon individuelle pour votre seule structure ou de facon collective pour un groupe de structures. Le plan d'accompagnement peut aussi vous demander de mettre en



Organisé par le DLA ce temps d'échange permet d'enrichir le diagnostic, de renforcer la lisibilité de votre démarche par les financeurs, de mobiliser des appuis complémentaires (réseaux, fédérations...)



œuvre des démarches complémentaires à l'intervention du consultant : formation professionnelle. miseen réseaux formation des bénévoles



LeDLA est accessible aux associations loi 1901. aux coopératives d'utilité sociale, aux structures de l'IAF.



**ACCUEIL** 

Nous sommes à l'écoute des besoins et difficultés de votre projet. Nous répondons à vos questions et vérifions ensemble la pertinence d'une intervention DLA. Le cas échéant, nous vous réorientons vers d'autres dispositifs et personnes ressources.



Sur la base d'échanges avec le chargé de mission DLA, nous établissons ensemble un diagnostic global de votre structure. Le diagnostic est un outil fondateur de la démarche, c'est un état de la situation à un instant T. Il permet de repérer les difficultés et les pistes d'évolutions. Le DLA émet des préconisations visant à consolider et développer votre structure. Ce temps de diagnostic partagé donne lieu à la rédaction d'un document que vous validez

pour permettre la suite de la démarche.



Le recours au DLA est gratuit pour votre structure mais c'est une démarche volontaire demandant votre implication à chaque étape. Le diagnostic partagé se réalise à partir de rencontres et d'échanges se déroulant sur deux mois environ.